

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-sixième session

RÉSOLUTION N° 22

RAPPORT ANNUEL 2019

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1384 du 29 novembre 2019 et conformément aux dispositions du paragraphe a) de son mandat,

Ayant examiné et revu le Rapport annuel 2019 (document C/111/5),

Prend note du document susmentionné.
